

dodis.ch/64598

Entretiens du Secrétaire d'État du DFEP Blankart à Copenhague¹

MA VISITE À COPENHAGUE DES 3–4 FÉVRIER 1993

Copenhague, 4 février 1993

Au lendemain du changement gouvernemental et à la veille du Comité mixte CH/CEE,² j'ai rendu une visite officielle à la présidence danoise. À cette occasion, j'ai eu des entretiens avec les Secrétaire d'État Christopher Bo Bramsen du Ministère de l'industrie et Jens Thomsen du Ministère de l'économie, ainsi qu'avec le Secrétaire d'État au MAE, Jørgen Østrøm Møller.³ De plus, j'ai rendu une visite de courtoisie au Ministre des finances Mogens Lykketoft et eu un entretien de travail avec M. Ivar Nørgaard, Président du Comité parlementaire permanent pour les Affaires communautaires (Market Committee). En outre, j'ai prononcé une conférence devant le «Swiss–Danish Handelsklub» et fait une conférence de presse.⁴ Enfin, un dîner a été offert à la résidence par l'Ambassadeur et Mme⁵ Daniel Dayer que je tiens, ainsi que leur équipe, à remercier sincèrement pour leur accueil professionnel et amical.

1. Résumé et conclusions

Le but de ma visite était d'expliquer le 6 décembre,⁶ de contribuer à préparer le Comité mixte du 5 février et de présenter notre approche communautaire à long terme. La demande d'ouverture de négociations d'adhésion reste sur la table.⁷ J'ai

- 1 CH-BAR#E2200.140#2002/86#16* (101). Cette notice du Directeur de l'Office fédéral des affaires économiques extérieures (OFAEE) du DFEP, le Secrétaire d'État Franz Blankart, est transmise par l'Ambassade de Suisse à Copenhague sous forme de télex N° 17 au Chef du DFEP, le Conseiller fédéral Jean-Pascal Delamuraz. La copie ici éditée est la copie d'envoi de l'Ambassade de Suisse à Copenhague. Une notice sur la visite du Secrétaire d'État Blankart est également publiée dans le télex hebdomadaire 7/93 du 15 février 1993, dodis.ch/62075, point 1. La visite se déroule après que le Ministre des affaires étrangères danois Uffe Ellemann-Jensen a annulé sa visite à Berne du 29 janvier 1993 en raison de la démission de l'ensemble du gouvernement danois, cf. le dossier CH-BAR#E2010A#2001/161#1703* (B.15.21(5)). Le Danemark occupe la présidence de la Communauté européenne pour le premier semestre de l'année 1993.
- 2 Sur la réunion du comité mixte Suisse-CE du 5 février 1993, cf. la compilation dodis.ch/C2491.
- 3 Pour un aperçu des relations bilatérales de la Suisse avec le Danemark, cf. la notice de l'Ambassade de Suisse à Copenhague du 22 décembre 1992, dodis.ch/65882.
- 4 Pour le discours du Secrétaire d'État Blankart devant le «Swiss–Danish Handelsklub» le 4 février 1993, cf. CH-BAR#E2200.140#2002/86#16* (101).
- 5 Marthe Dayer-Sierro.
- 6 Cf. DDS 1992, doc. 58, dodis.ch/60622, ainsi que la compilation thématique Votations sur l'Espace économique européen (EEE) (1992), dodis.ch/T2163.
- 7 Le Conseil fédéral décide de déposer sa demande d'adhésion à la Communauté le 18 mai 1992, cf. DDS 1992, doc. 18, dodis.ch/58958, ainsi que la compilation thématique Demande d'adhésion de la Suisse à la CE (1991–1993), dodis.ch/T1955. Après la votation du 6 décembre 1992 sur l'EEE, l'option de l'adhésion demeure active, cf. la notice du Bureau de l'intégration DFAE/



présenté dans ce contexte le projet SWISSLEX et décrit, en outre, les mesures de revitalisation.⁸ En outre le GATT fut à l'ordre du jour.⁹

La compréhension pour le 6 décembre est évidemment complète. Or les Danois en tirent une autre conséquence: répéter le vote aussi vite que possible, car la négociation d'accords bilatéraux dure trop longtemps.¹⁰ La Communauté n'en a guère les ressources. Or les Danois savent qu'ils étaient en position de force car les Onze avaient un intérêt à les avoir à bord.¹¹ Ce n'est pas le cas pour la Suisse qui, elle, est demanderesse. Ainsi, les États membres commencent à réfléchir sur les contre-concessions à demander à la Suisse pour tout accord bilatéral:

- Espagne, Portugal, Grèce: agriculture, travailleurs.¹²
- Danemark: entraide administrative et judiciaire en matière d'évasion fiscale (sic).
- Commission (sur demande britannique?): entraide administrative et judiciaire en matière de concurrence (Kartellbunker Schweiz).¹³
- etc.

J'ai relevé quatre catégories de problèmes:

- problèmes techniques dont le règlement est dans l'intérêt des deux parties (p. ex. règles d'origine) et ne nécessite donc pas de concession spécifique de notre part.¹⁴
- transports aériens et routiers qui se situent dans le «pactum de negotiando» de l'accord transit et qui sont une des suites du vote sur la NEAT.¹⁵
- recherche et développement où la Suisse est prête à contribuer avec son know how et ses finances.¹⁶
- autres problèmes (banques, etc.)¹⁷ quant au règlement desquels la Suisse est prête de prendre en considération les petits espagnols.¹⁸

DFEP du 7 janvier 1993, dodis.ch/64229, et le procès-verbal de discussion de la 1^{ère} séance du Conseil fédéral du 13 janvier 1993, dodis.ch/63985.

- 8 *Cf. le PVCF N° 13 du 13 janvier 1993, dodis.ch/63890, ainsi que le Message sur le programme consécutif au rejet de l'Accord EEE du 24 février 1993, dodis.ch/64684.*
- 9 *Sur l'état de la négociation du cycle de l'Uruguay au début de l'année 1993, cf. la notice du Chef de la Délégation suisse près l'AELE et le GATT à Genève, l'Ambassadeur William Rossier, du 28 janvier 1993, dodis.ch/64385.*
- 10 *Sur la réaction après le vote et la possibilité de voter à nouveau sur l'EEE, cf. DDS 1992, doc. 58, dodis.ch/60622, et doc. 60, dodis.ch/60956. Sur les délais de négociation de la CE, cf. la notice du Bureau de l'intégration DFAE/DFEP du 7 janvier 1993, dodis.ch/64229.*
- 11 *Cf. le rapport politique N° 5 du Chef de la Mission suisse auprès des Communautés européennes à Bruxelles, l'Ambassadeur Benedikt von Tscherner, du 5 octobre 1992, dodis.ch/63055.*
- 12 *Cf. la notice du Chef du Bureau de l'intégration DFAE/DFEP, l'Ambassadeur Bruno Spinner, concernant la visite du Secrétaire général au Ministère des affaires étrangères espagnol, Francisco Javier Elorza Cavengt, du 21 janvier 1993 à Berne, dodis.ch/64657.*
- 13 *Sur la demande d'entraide administrative de la Commission, cf. le PVCF N° 1158 du 14 juin 1993, dodis.ch/64201. Lors de la visite du Premier ministre britannique John Major, la question n'est pas soulevée, cf. DDS 1993, doc. 11, dodis.ch/62495.*
- 14 *Cf. à ce propos la note d'information du DFEP au Conseil fédéral du 10 mars 1993, dodis.ch/64652.*
- 15 *Cf. les PVCF N° 42 et 43 du 13 janvier 1993, respectivement dodis.ch/63919 et dodis.ch/64582, ainsi que la compilation thématique Bilatérales I: Transports terrestres et aériens, dodis.ch/T1704.*
- 16 *Cf. la note d'information du DFI au Conseil fédéral du 18 janvier 1993, dodis.ch/62077.*
- 17 *Cf. la compilation dodis.ch/C2505.*
- 18 *Cf. DDS 1993, doc. 61, dodis.ch/64162.*

Ces sujets, au moins les premiers, devraient être discutés dans un groupe d'experts du Comité mixte. Les Danois en ont pris acte avec une certaine bienveillance.

En outre, nous avons procédé à un tour d'horizon sur l'Uruguay Round. Je fus frappé par le pessimisme des Danois qui s'attendent à une politique commerciale américaine bilatérale, basée sur le 301,¹⁹ tout en laissant le «Schwarze Peter» à la Communauté, c'est-à-dire à la France, pas prête de bouger avant les élections.²⁰ Dans ce scénario, Washington laisserait couler le Round avant la mi-mars...

2. *Parlamentarischer Marktausschuss*

Dieser 17 Mitglieder umfassende und nach dem Parteiproporz zusammengesetzte Ausschuss tritt jeden Freitag zusammen. Bei Sondersituationen, wie z. B. bei Marathonsitzungen der Agrarminister in Brüssel, finden in Kopenhagen zu jeder Zeit ad-hoc Sitzungen statt. Obzwar der Ausschuss die Regierung nur anhört und zu europapolitischen Sachfragen lediglich eine mündliche Stellungnahme abgibt, hütet sich die Regierung, in Brüssel Entscheiden zuzustimmen, die der Meinung des Ausschusses zuwiderlaufen.

Nach Darlegungen des Ausschussvorsitzenden, I. Noergaard, wurde dieser Ausschuss früher als «Bremsklotz» betitelt, habe sich aber wegen der späteren parlamentarischen Behandlung über die interne Umsetzung solcher Beschlüsse als wertvoll erwiesen. Andere EG-Mitgliedstaaten (F, D, GB), die DK um dieses Instrument beneiden, seien nun daran, vergleichbare «Konsultationsmechanismen» zu etablieren.

3. *Dänische Reaktionen zu unserem Anliegen im Gemischten Ausschuss (GA) Schweiz/EWR vom 5.2.1993*

Unsere Gesprächspartner haben sich im wesentlichen auf das Zuhören beschränkt. Das Begehren der Schweiz, nach Art. 31/3 FHA eine Arbeitsgruppe einzusetzen, um bis zum nächsten Gemischten Ausschuss Lösungsvorschläge auszuarbeiten, schien formell die Hauptstadt nicht erreicht zu haben.²¹

Zu den von uns vorgeschlagenen Bereichen, die im gegenseitigen Interesse einer Lösung bedürften (Ursprungsregeln, etc.), äusserten sich die Dänen nicht. Unser Verhandlungsgesuch und -konzept beim Luft- und Strassenverkehr,²² wo das Transitabkommen²³ pacta de negotiando-Bestimmungen enthält und aus schweizerischer Sicht durch nichts abgegolten wird, wurde nicht bestritten.

19 *Il s'agit d'une référence à la section 301 de l'US Trade Act de 1974, qui contient une provision juridique qui permet au Président des États-Unis de prendre des sanctions à l'encontre d'un pays qui contreviendrait à un accord de libre-échange de manière à désavantager des entreprises états-uniennes, donc une mesure commerciale unilatérale. Cf. à ce sujet DDS 1990, doc. 20, dodis.ch/54816.*

20 *Cf. la notice de l'Ambassadeur Rossier du 28 janvier 1993, dodis.ch/64385, ainsi que la notice du Chef de la Division Commerce mondial, GATT du DFEP, le Ministre Luzius Wasescha, du 27 mai 1993, dodis.ch/64432.*

21 *Der Vorschlag der Schweiz eine Arbeitsgruppe zu gründen, wurde im Antrag des EDA und des EVD an den Bundesrat vom 2. Februar 1993 unter Punkt 1.1 erläutert, vgl. das BR-Prot. Nr. 263 vom 3. Februar 1993, dodis.ch/64097.*

22 *Vgl. dazu die thematische Zusammenstellung Bilaterale I: Land- und Luftverkehr, dodis.ch/T1704.*

23 *Vgl. dazu die thematische Zusammenstellung Transitverhandlungen mit der EG (1987–1992), dodis.ch/T1913.*

Hinsichtlich der spanischen Begehren (Agrarbrief und dessen Ausdehnung sowie Kohäsionsfonds) wurde schweizerischerseits Verhandlungsbereitschaft im Agrarbereich signalisiert.²⁴ Dies unter Vorbehalt der Reziprozität und des gegenseitigen Ausgleichs im Rahmen eines Bündels punktueller Lösungen. Abgelehnt habe ich die spanischen Ideen einer schweizerischen Ausgleichszahlung wegen des Wegfalls unseres Anteils am EWR-Kohäsionsfonds.²⁵

4. *Nouveau scrutin sur le Traité de Maastricht*

Le référendum danois sur le Traité de Maastricht complété à Édimbourg aura lieu le 18 mai prochain. Cette perspective a incité nos interlocuteurs danois à commenter longuement l'échec du premier référendum de juin 1992 et de s'informer sur le résultat négatif de la votation populaire suisse du 6 décembre 1992 sur l'accord EEE.²⁶ L'impression prévaut à Copenhague que, le 18 mai, le peuple danois dira oui au Traité de Maastricht. Les compléments apportés au Sommet d'Édimbourg sont perçus comme un résultat remarquable acquis par le gouvernement précédent, résultat que le nouveau gouvernement est décidé à défendre sans réserve. Des 8 partis représentés au Folketing, 7 sont maintenant favorables au Traité.²⁷ Le gouvernement social-démocrate se fait fort de convaincre en premier lieu l'opposition de gauche, qui avait fait échouer la première consultation. Entre le tiers de la population traditionnellement favorable à la participation danoise à la CE et le tiers des opposants irréductibles, il s'agira, comme d'habitude, de gagner le tiers hésitant. L'exercice avait déjà été réussi deux fois – en 1972 et 1986 – avant l'échec de 1992. Nos interlocuteurs s'attendent pour le 18 mai à une majorité de oui confortable.²⁸

De l'avis général, un nouvel échec compromettrait le maintien du Danemark au sein de la CE. Un succès aurait en revanche une influence jugée très positive à la fois sur les chances d'adhésion d'autres pays nordiques et sur l'approfondissement de la Communauté dans un sens favorable au respect des spécificités de chaque État membre.

5. *GATT*

J'ai expliqué à mes interlocuteurs que la conclusion des négociations relatives au Cycle de l'Uruguay permettrait à la Suisse de résoudre certains problèmes résultant des conséquences du «non» à l'EEE – marchés publics, normes techniques, services. De l'avis de la présidence danoise, une nouvelle Commission de la CE et une nouvelle administration américaine ne sont pas les garants d'un aboutissement rapide des négociations du GATT, d'autant plus que l'administration Clinton

24 Vgl. die Notiz von Botschafter Spinner vom 25. Januar 1993 über den Besuch von Generalsekretär Cavengt, dodis.ch/64657.

25 Vgl. dazu auch die thematische Zusammenstellung Bilaterale I: Landwirtschaft, dodis.ch/T2531.

26 Cf. le rapport politique N° 10 de l'Ambassadeur de Suisse à Copenhague, Daniel Dayer, du 9 juin 1992, dodis.ch/63028, et le N° 6 du 25 mai 1993, dodis.ch/63029.

27 Pour un bilan du sommet d'Édimbourg, cf. la notice de l'Ambassade de Suisse à Copenhague du 16 décembre 1992, dodis.ch/65878. Pour un compte-rendu du sommet vu de la Suisse, cf. la note d'information du DFEP au Conseil fédéral du 14 décembre 1992, dodis.ch/60746.

28 Cf. le rapport politique N° 6 de l'Ambassadeur Dayer du 25 mai 1993, dodis.ch/63029.

axe son programme sur la relance interne de son pays.²⁹ En outre, la France juge les requêtes américaines inacceptables. Par conséquent, si les négociations relatives au Cycle Uruguay débouchent sur une négociation bilatérale USA-CE dans le domaine agricole, alors les chances de conclure ce cycle sont estimées à moins de 50 pour cent.³⁰

6. *Varia*

– le 15 mars aura lieu à Copenhague une conférence ministérielle CE/AELE sur le rôle des partenaires sociaux en vue de la préparation de la Conférence du 19 avril à Luxembourg sur la relance économique (voir ci-après).

– les 13 et 14 avril prochain, le Danemark organise une conférence ministérielle à Copenhague avec la participation des pays de la CE, de l'AELE et des pays d'Europe centrale et orientale dont le thème sera «les perspectives pour le développement économique en Europe centrale et orientale».³¹

– le 19 avril 1993 se tiendra à Luxembourg une conférence ministérielle «Ecofin» – comprenant la participation des pays de l'AELE – qui portera sur les moyens de stimuler l'économie et d'enrayer le chômage.³²

– Enfin j'ai soulevé le problème des prix des produits pharmaceutiques.³³

29 Cf. aussi le rapport politique N° 70 de l'Ambassadeur de Suisse à Washington, Edouard Brunner, du 4 novembre 1992, dodis.ch/61367.

30 Cf. DDS 1993, doc. 60, dodis.ch/64443.

31 Sur la conférence de Copenhague, cf. la compilation dodis.ch/C2506.

32 Sur la conférence du Luxembourg, cf. la note d'information du DFEP au Conseil fédéral du 30 avril 1993, dodis.ch/64495.

33 À propos du prix des produits pharmaceutiques, cf. la lettre d'Interpharma à l'OFAEE du 26 janvier 1993, CH-BAR#E2200.140#2002/86#16* (101).